



Association coopérative
d'économie familiale
de l'Estrie

Membre de l'Union des consommateurs

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Sollicitation à Dudswell cette semaine : **10 jours pour annuler si vous regrettez d'avoir signé**

Sherbrooke, 22 janvier 2020- L'ACEF Estrie (Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie) met en garde la population contre la sollicitation ayant cours actuellement dans la région, notamment à Dudswell. L'ACEF rappelle qu'on peut facilement annuler un contrat de vente itinérante dans les 10 jours.

Deux ou trois entreprises différentes semblent actives en Estrie. Les solliciteurs posent tous des questions sur les coûts de chauffage et sont très insistants pour avoir un rendez-vous. Une de ces entreprises affirme être mandatée par Réno-Climat, alors que les mandataires du programme ne font JAMAIS de sollicitation. Par ailleurs, des publicités circulent présentement sur Facebook ayant l'air de provenir d'une agence gouvernementale en économie d'énergie ou d'Hydro-Québec et invitant à s'inscrire à une inspection gratuite ou un concours. Dans tous ces cas, il s'agit fort probablement d'entreprises vendant des thermopompes ou des services de décontamination et isolation de grenier.

L'ACEF invite les gens à ne jamais signer sous pression. « Prenez le temps d'évaluer vos besoins et votre budget et de comparer les prix » recommande Sylvie Bonin, coordonnatrice de l'organisme. « Les prix chez les commerçants de la région sont souvent 40 à 50% moins chers. Et le service après-vente est souvent meilleur » ajoute-t-elle. Une autre raison de ne pas signer et effectuer les travaux rapidement, est que cela vous prive de la possibilité de recevoir les subventions des programmes [Réno-climat](#) et [Chauffez vert](#) qui exigent que vous soyez inscrit et admis AVANT de commencer vos travaux.

L'ACEF précise que le délai de 10 jours pour annuler dans un cas de vente itinérante (par sollicitation), s'applique même si l'installation ou les travaux sont déjà effectués. Passé ce délai, il y a parfois encore des possibilités d'agir. Contactez l'ACEF au 819-563-8144 pour discuter de votre cas particulier. L'ACEF invite la population à lui signaler les cas de sollicitation (même si aucun contrat n'a été signé) pour lui permettre de mieux informer la population.

- 30 -

Pour information :
Sylvie Bonin, Coordonnatrice de l'ACEF
819-563-8144 - cell : 819-574-5198